

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2021

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 505

présenté par
Mme Bassire

à l'amendement n° 113 de M. Breton

ARTICLE 1ER BIS

À l'alinéa 2, après le mot :

« doit »

insérer le mot :

« pouvoir »

EXPOSÉ SOMMAIRE

amendement rédactionnel